

# **CHARTRE de bonne conduite** **École Simone-Veil / Mairie Alban** **Année 2024/2025**

*En raison des nombreuses incivilités d'élèves recensées durant l'année 2023/2024, lors d'une réunion Mairie/École en date du 10/06/2024, le souhait a été formulé de mettre en place conjointement une ligne de fonctionnement similaire pour une organisation sur le temps scolaire (récréations) et périscolaire (garderie, pause méridienne) en vue de l'année 2024/2025 : règles de vie, sanctions, surveillance.*

*Il apparaît ainsi que les difficultés rencontrées sont principalement centrées sur la cour du bas avec les élèves les plus grands.*

*Des règles de vie collective seront alors mises en place à compter de cette rentrée 2024/2025 pour les zones de jeux délimitées, les règles de cour, l'accès aux salles réglementé et restreint en nombre, l'accès aux toilettes, le respect de l'adulte, le respect du matériel.*

***Concernant les élèves non respectueux des règles affichées et rappelées, un système de sanction commun sera mis en place (éviction temporaire d'une salle – salle blanche, auditorium, mise à l'écart sur un banc pour une durée déterminée - temps scolaire ou périscolaire, travaux d'intérêt général)) et transmission à la famille.***

*Cette charte de l'école Simone-Veil et de la Mairie d'Alban – commune au temps scolaire et périscolaire – vous est donc transmise pour signature à l'occasion de cette rentrée 2024, avec engagement de l'élève et de la famille.*

-----

**A compter du 2 septembre 2024 : règles spécifiques mises en place et valables pendant le temps scolaire (responsabilité École Simone-Veil) et périscolaire (responsabilité Mairie Alban)**

**Cour du bas – effectif de 68 élèves concernés CE1/CE2/CM1/CM2**

**- Occupation des salles – auditorium et salle blanche**

**- temps récréations matin et après-midi** : les enseignants décident du nombre et des élèves pouvant aller dans les salles, suivant le comportement de chaque élève et la météo du jour.

**- temps de garderie du soir** : le personnel communal est à même d'adapter librement les règles en fonction du nombre restreint d'élèves à ce moment-là et de la météo du jour.

**- la pente colorée pictogrammes est interdite pour tous jeux** (les enfants sont autorisés à s'y asseoir).

**- le football** est définitivement interdit à l'école en raison de l'excitation occasionnée chez les élèves avec des disputes fréquentes inacceptables.

**- le rugby** est interdit car dangereux sur une surface bitumée.

**- l'accès à la caisse de jeux** est interdit le matin avant l'entrée en classe, **les jeux collectifs** sont interdits afin de favoriser une arrivée calme en classe dès 8h20, ouverture de la classe aux élèves.

**- l'accès aux salles de classes** est strictement interdit à tout élève durant les récréations sauf autorisation d'un(e) enseignant, et également pendant le temps périscolaire (pause méridienne et garderie), sauf autorisation du personnel communal.

- les **cartes de jeux** « Pokemon » ou apparentées sont interdites à l'école en raison des vols.
- les **billes** devront faire l'objet d'une demande des élèves auprès des adultes responsables (sous réserve acceptation).
- les **matériels de jeux de l'auditorium et de la salle blanche, de la caisse de jeux de cour** à disposition doivent être systématiquement rangés par les élèves en fin de récréation ou de pause méridienne / garderie.
- les **zones de jeux délimitées et l'emploi du temps établi** doivent être respectés par les élèves, ainsi que le nombre d'élèves et le matériel autorisé.
- l'**accès aux toilettes** est limité en nombre et les élèves doivent demander l'autorisation à un adulte responsable (enseignant, personnel communal, service civique).
- **tout élève manquant de respect** envers un adulte responsable, ou ne respectant pas les règles de cour ainsi que le matériel sera immédiatement sanctionné et la famille informée, ou convoquée, suivant la faute commise.

La Mairie d'Alban  
l'adjoint aux Affaires scolaires,  
Ghislain Espitalier



L'école Simone-Veil  
Le directeur,  
Olivier Mermoud



-----

**Nom / Prénom de l'élève :** .....

**Classe :** .....

**Enseignant(e) :** .....

À ....., le .....

**Signature de la famille (responsable légal) :**

**Signature de l'élève :**